



**A.S.W. LES OPTIMISTES -GYMNASTIQUE**  
AGRES Siège social : 40 rue Maxence Van Der Meersch  
59470 Wormhout  
Facebook : Asw Les Optimistes  
NO Agrément J.S. 59 S 8055  
Mail : aswlesoptimistes@gmail.com

Merci de bien  
vouloir coller la  
photo de votre  
enfant

### **DOSSIER D'INSCRIPTION 2023/2024**

**Pour des questions de sécurité, le dossier de votre enfant devra être complet pour le mercredi 27 septembre 2023 dernier délai, l'enfant ne sera pas accepté pour les cours du mois d'octobre sans un dossier complet.**

**Nous ne gardons pas les dossiers de l'année dernière.**

Je soussigné (e) Madame, Monsieur ..... inscrit et autorise mon enfant à pratiquer la gymnastique agrès au sein du club des Optimistes aux conditions fixées par le règlement dont j'ai pris connaissance et approuvé sans conditions les différents articles.

**Nom et prénom de l'enfant :** .....

**Date et lieu de naissance : Né(e) le** ..... /...../..... **à** .....

**Sexe :** M / F

**Adresse de l'enfant :** .....

	Représentant 1	Représentant 2	Tiers en cas d'absence
<b>Nom, prénom</b>			
<b>Tél Portable</b>			
<b>Tél Fixe</b>			
<b>Tél travail</b>			
<b>Email</b>			
<b>Adresse si différente de l'enfant</b>			

### **RENSEIGNEMENTS MEDICAUX PARTICULIERS**

Groupe sanguin : .....

N° sécurité sociale : .....

Nom du médecin : ..... Tél : .....

L'enfant a-t-il des problèmes de santé (à signaler) : .....

## CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE POUR TOUS

Je soussigné(e), Docteur.....

Exerçant à .....

Certifie avoir examiné ce jour l'enfant :

NOM / PRENOM .....

Né(e) le ..... /..... /.....

Atteste, à ce jour, une absence de contre-indication à la pratique de :

-- La gymnastique sur agrès.

-- La gymnastique sur agrès en compétition.

Fait à .....

Cachet du médecin et Signature du médecin

## AUTORISATION PHOTO

Le club ASW Les Optimistes fait au mieux pour vous faire partager les moments forts de vos enfants au sein de l'association, par tous les canaux possibles.

C'est pour cela que nous avons besoin de votre autorisation pour photographier votre enfant pendant les cours, les compétitions, les différentes manifestations et à faire figurer la photo de votre enfant sur les publications des réseaux sociaux, les programmes, le journal, le site internet ou le blog de l'association.

Je soussigné Madame, Monsieur .....

responsable de l'enfant (NOM / PRENOM) .....

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

L'association à prendre des photos de mon enfant et les partager sur les réseaux sociaux, les journaux, le blog ou les programmes de fin d'année.

Fait à .....

Le ..... /...../.....

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## REGLEMENT INTERIEUR – EXTRAIT

### Tenue

**Pour les filles : justaucorps ou brassière et legging ou short, chaussettes**

**Pour les garçons : léotard ou tee-shirt et sokol ou short, chaussettes**

**Prévoir bouteille ou gourde d'eau**

### **Article 15/20**

Une tenue adéquate à la discipline pratiquée et un langage correct sont exigés. **Les cheveux doivent être attachés**, le port de bijoux (boucles d'oreilles, montres, bracelets, bagues) est interdit pendant les cours. Les lecteurs MP3 et portables doivent être laissés aux vestiaires et éteints. Le chewing-gum est interdit dans le gymnase pour des raisons d'hygiène et d'entretien. Les animateurs et cadres du club doivent être respectés. Tout manquement grave (retard, manque de respect ...) sera examiné en réunion de bureau et pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive, la cotisation restant acquise au club.

### **Article 17**

La présence de votre enfant est obligatoire aux compétitions externes et internes. En cas d'absence non justifiée par un certificat médical, les frais d'engagements seront à la charge des parents (environ 45 euros).

### **Article 18**

L'ASW les optimistes n'est pas une halte-garderie. Aucun animateur n'est tenu d'arriver en avance pour surveiller les enfants déposés trop tôt devant la salle, ni de rester plus tard après la fin des cours pour attendre les parents. Les adhérents sont tenus d'arriver à l'heure aux cours. Les parents ne pourront reprendre leur enfant qu'après rangement total de la salle. L'échauffement complet est indispensable. Régularité et assiduité sont synonymes de progression. Aussi veuillez prévenir en cas d'absence de votre enfant. Tout enfant dispensé n'est pas autorisé à rester dans la salle.

La présence des parents est interdite dans les vestiaires et dans la salle, seul l'accès au SAS d'entrée est autorisé.

### **Article 23**

Le club ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol. Il est donc conseillé d'éviter le dépôt de bijoux ou objets de valeur dans les vestiaires.

Afin d'éviter ce genre de désagréments, les vestiaires sont réservés aux sportifs.

### **Article 25**

L'inscription au club vaut adhésion au règlement intérieur et engage l'inscrit et ses parents à le respecter.

### **Article 26**

L'accès au plateau d'évolution, aux agrès et matériel gymnique, est réservé aux gymnastes. Il est formellement interdit d'utiliser les agrès sans autorisation d'un des animateurs.

### **Article 27**

Chaque gymnaste est tenu au respect de la propreté des locaux. Il est interdit de manger dans la salle et les vestiaires. La restauration se fera à l'extérieur et avant le début de l'entraînement. L'eau est la seule boisson tolérée lors des cours et des concours. Il ne sera plus autorisé de manger durant la pause qui, d'ailleurs, ne sera pas systématique.

### **Article 28**

Tout matériel déplacé et utilisé au cours des entraînements doit être remis en place par TOUS les gymnastes avant d'aller rejoindre les vestiaires.

**Le Gymnaste**

**Les Parents**

**La Présidente**



## INFORMATIONS SUR LES COURS

### 1 - PIECES A FOURNIR OBLIGATOIRE

- Dossier d'inscription
- Règlement intérieur
- La fiche de renseignements
- Le règlement intérieur du club signé par le gymnaste et les parents
- 1 photo d'identité
- Autorisation photo
- Certificat médical rempli par le médecin + le questionnaire obligatoire**

Pour les compétitifs : - Absence de contre-indication à la pratique de la gymnastique d'agrès en compétition

Pour les non-compétitifs : « Absence de contre-indication à la pratique de la gymnastique d'agrès »

**le règlement de la cotisation pour l'année** (espèces, chèque à l'ordre des « ASW LES OPTIMISTES », coupons sport ANCV, étalement du paiement possible par plusieurs chèques) Pass'Sport seulement pour les compétitifs avec licence.

### 2 - Le montant de la cotisation pour la saison 2023-2024

Tarifs des licences.

Loisirs cours du mercredi : **68 €** par enfant

Compétitifs cours des mardis et vendredis : **98 €** + Licence selon âge :

- Adultes R2 : **42 €** (tarif UFOLEP d'août 2023)
- Année : 2007 à 2012 : **31 €** (tarif UFOLEP d'août 2023)
- Année 2013 et après : **29 €** (tarif UFOLEP d'août 2023)

Dégressif -5€ par enfant supplémentaire de la même famille  
(Attention les tarifs peuvent être modifiés)

**Les cours se déroulent salle Deldique 1 à Wormhout, en Loisirs : les mercredis dès le 14 septembre 2023**

- **de 14H00 à 15H00 pour les enfants de 4 ans révolus à 6 ans**
- **de 15H00 à 16H15 enfants de 6 ans (entrés au CP) à 8 ans**
- **de 16H15 à 18H00 enfants à partir de 9 ans**

**En Compétition : dès le 13 septembre 2023, les mardis et les vendredis de 17H15 à 19H30**

## PERMANENCES POUR L'INSCRIPTION

Les inscriptions auront lieu lors de la Fête du sport à Wormhout : **Le SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023**

et

Les mercredis **6,13, 20 et 27 septembre 2023 de 14H00 à 16H30** – Salle Deldique 1

## CONTACTS

Elise CATOUILARD, Présidente : 06.41.96.83.82 - catouillard.elise@laposte.net  
Samantha FOORT Vice-Présidente, 06.88.78.24.58 - tyasam@hotmail.com  
Colette DOLLET, Présidente d'honneur : 06.33.65.47.24 - dollet.pat@wanadoo.fr  
Aurore WOLICKI, Trésorière : 06.62.65.26.60 - auroreleanna62500@gmail.com  
Emilie BUNIET, Secrétaire  
Isabelle BYACHE, Secrétaire adjointe : 06.22.65.88.83